

credirec et rachat de dossier

Par **japa**, le **24/02/2019** à **16:08**

Bonjour,

Suite à problème d'impayés (mauvais [investissement locatif](#)) avec le [crédit immobilier](#), un accord a été trouvé et signé le 16.08.2016 entre toutes les parties. Tous les paiements ont été respectés à la lettre.

le 08 janvier 2019 nous recevons un courrier du crédit imm. nous informant qu'il y a eu un impayé (alors que c'est faux, preuve à l'appui).

Le 26 janvier 2019 nous recevons un deuxième courrier nous informant que notre dossier a été cédé à la Sté Credirec le 12 décembre 2018.

Le 04 février 2019 nous avons envoyé un courrier en recommandé avec ar au crédit imm. leur demandant des explications et le prix de cette cession. Nous attendons leur réponse. Les beaux-parents âgés de 93 ans sont cautionnaires avec nous pour une somme et ont pu bénéficier d'un plan de surendettement (ils remboursaient une certaine somme tous les mois).

pouvons-nous exercer notre droit de retrait.

Que pouvons-nous faire pour connaître le prix de cette cession.

cordialement

JAPA

Par **P.M.**, le **24/02/2019** à **17:42**

Bonjour,

Vous n'indiquez pas de qui émane le courrier vous informant de la cession du dossier...

A priori, s'il y a eu cession de créance, les parties n'ont pas à vous informer du prix de celle-ci...

Je ne sais pas de quel droit de retrait vous parlez...